



Pension@work

Mon entreprise, mon personnel, notre avenir !

Vous dirigez une PME ? Vous êtes responsable des ressources humaines ? Il n'est pas toujours facile de motiver ses collaborateurs tout en préservant les intérêts de son entreprise. Pension@work est un moyen performant pour concilier ces deux objectifs.

Avec cette assurance de groupe, vous associez une pension extra-légale performante pour vos collaborateurs à des avantages immédiats pour votre société. Le tout à des conditions qui la rendent bien plus intéressante qu'une augmentation de salaire !

Une solution avantageuse, aujourd'hui et demain

- un atout essentiel en matière de recrutement et de fidélisation
- des avantages fiscaux pour votre PME
- une rémunération concurrentielle de vos collaborateurs
- une solution flexible qui s'adapte à vos besoins
- une pension complémentaire performante pour vos collaborateurs

6 bonnes raisons de choisir Pension@work

POUR VOTRE ENTREPRISE

1. Une carte maître pour recruter et motiver votre personnel salarié

Un personnel expérimenté et motivé est vital pour la croissance de votre entreprise. Mais ces spécialistes sont souvent approchés par des entreprises concurrentes qui leur offrent un package salarial particulièrement complet dans lequel l'assurance de groupe tient une place prépondérante. La raison de ce succès est évidente. En effet, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter et le nombre de personnes à la retraite dépassera bientôt le nombre de personnes actives, ce qui rendra problématique le financement des pensions légales. Dans quelques années, le montant des pensions légales ne permettra dès lors probablement plus à vos collaborateurs de maintenir un même niveau de vie. Voilà pourquoi une pension complémentaire performante est indispensable.

Avec Pension@work, vous proposez à vos collaborateurs une assurance de groupe particulièrement compétitive :

- un capital pension
- des garanties complémentaires particulièrement intéressantes

Vos collaborateurs reçoivent donc un package salarial concurrentiel. Et vous disposez d'un atout incontestable en matière de recrutement et de fidélisation !

2. Des solutions parfaitement adaptées à vos besoins

Tous vos collaborateurs n'ont pas les mêmes responsabilités dans votre entreprise. C'est pourquoi vous pouvez prévoir plusieurs catégories de travailleurs et moduler votre budget Pension@work afin d'accorder des avantages différents à chaque catégorie [cadres, contremaîtres, ...]. Vous récompensez et fidélisez ainsi vos collaborateurs comme vous le voulez. Le tout, en gardant votre budget sous contrôle, puisque vous déterminez exactement qui reçoit quoi.

3. Des avantages fiscaux immédiats pour votre entreprise

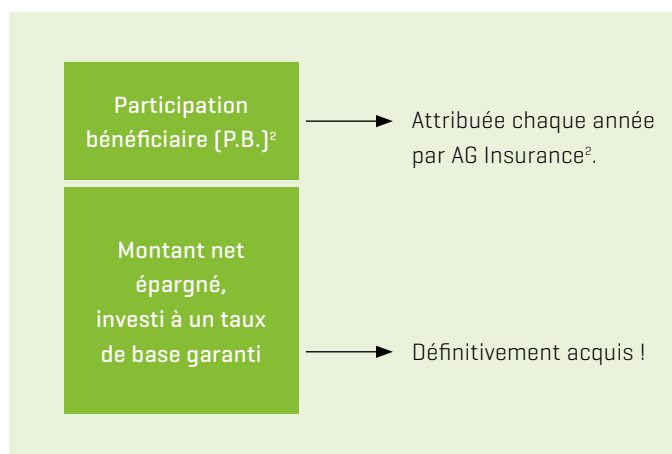
Les cotisations versées par votre PME sont déductibles fiscalement en tant que charges professionnelles¹. Votre entreprise paie donc les primes des contrats Pension@work des travailleurs et bénéficie des avantages fiscaux qui y sont liés.

POUR VOTRE PERSONNEL

4. Un plan de pension particulièrement intéressant

Pension@work est avant tout une assurance de groupe qui garantit un capital pension à vos collaborateurs grâce aux primes que vous versez chaque mois. Ces primes capitalisent à un taux d'intérêt intéressant auquel s'ajoute une éventuelle participation bénéficiaire annuelle.

Votre collaborateur obtient le capital ainsi constitué au moment de prendre sa pension.



5. Des avantages pour leurs projets immobiliers

Pension@work peut aider à réaliser les projets immobiliers de vos collaborateurs. Ils peuvent ainsi demander une partie du montant net épargné (sous la forme d'une avance) pour faire construire une piscine, une véranda... La garantie décès de leur contrat peut également être utilisée comme garantie pour un prêt hypothécaire afin d'acheter un bien immobilier dans l'Union Européenne.

6. Des garanties complémentaires rassurantes et performantes

Vous avez la possibilité d'inclure des garanties complémentaires dans cette assurance de groupe : un capital décès, un capital supplémentaire en cas de décès par accident, un revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail... Vos collaborateurs peuvent, si vous le souhaitez, adapter ces garanties en fonction de leurs besoins et de leurs priorités.

Votre personnel est ainsi bien assuré à des conditions particulièrement avantageuses.

Augmentation de salaire ou capital pension ?

Le calcul est vite fait !

Vous décidez d'augmenter le salaire de vos collaborateurs ? Après taxation, ils recevront à peine le tiers du montant que vous aurez versé. Sauf si vous optez pour Pension@work et sa fiscalité particulièrement intéressante. Cette assurance de groupe est près de trois fois plus avantageuse pour vos collaborateurs qu'une augmentation de salaire !

Un exemple⁹

Pierre, votre collaborateur, a 35 ans et gagne 28.424 EUR par an. Vous décidez de lui donner une augmentation de salaire mensuelle brute de 100 EUR [qui vous coûte 135 EUR]. Si vous investissez la même somme dans Pension@work, Pierre sera nettement plus avantageux. La preuve :

Investissement dans une augmentation de salaire		Investissement dans Pension@work	
Coût employeur	135,00 EUR	Coût employeur	135,00 EUR
DNSS employeur 35 %	-35,00 EUR	DNSS 8,86 %	-10,56 EUR
DNSS travailleur 13,07 %	-13,07 EUR	Taxe 4,4 %	-5,24 EUR
Frais professionnels	-2,61 EUR		
Revenu net imposable	84,32 EUR		
Impôt des personnes physiques	-40,60 EUR		
Net	43,72 EUR	Net	119,19 EUR
Revenu annuel net d'une augmentation de salaire	524,64 EUR	Investissement annuel dans Pension@work	1.430,28 EUR

Avec un même investissement [135 EUR] pour vous, l'avantage net pour Pierre est **près de trois fois plus important** avec Pension@work [119,19 EUR contre 43,72 EUR] !



Une gestion « online » simple et efficace

Avec Pension@work, pas de formalités administratives pesantes ! Vous pouvez en effet gérer les plans de pension de vos collaborateurs sur internet, dans un environnement totalement sécurisé. Vous avez ainsi une vision claire et un contrôle parfait de la situation des assurances de groupe de votre PME.

Pension@work, un éventail unique d'atouts à la mesure de votre PME !

Pour votre entreprise

- Un atout essentiel en matière de recrutement et de motivation de votre personnel
- Une optimisation fiscale du package salarial de vos collaborateurs : plus de net pour vos collaborateurs sans devoir augmenter votre budget
- Une rémunération concurrentielle de vos collaborateurs
- Un investissement fiscalement intéressant
- Une gestion online particulièrement simple et conviviale

Pour vos collaborateurs

- La certitude d'obtenir une pension complémentaire confortable financée par leur employeur
- Un rendement attractif pour leur plan de pension
- Des avantages pour leurs projets immobiliers
- Des garanties performantes (pour eux-mêmes et pour leurs proches) en cas d'incapacité de travail ou de décès
- La possibilité d'adapter ces garanties en fonction de leurs besoins et de leurs priorités

¹ Moyennant le respect de la règle des 80 %.

² La participation bénéficiaire attribuée est déterminée en fonction des résultats du fonds cantonné Top Life 99, selon les dispositions prévues au *Règlement de participation bénéficiaire* repris dans les *Conditions générales Pension@work*.

³ Cet exemple est basé sur le salaire de référence d'un collaborateur âgé de 35 ans, soit 28.424,00 EUR [12,92 x 2.200 EUR]. Une augmentation de 100 EUR du salaire mensuel correspond à 92,88 EUR d'augmentation du salaire mensuel et du pécule de vacances : $100 \times 1,2 = 92,88 \times 12,92$. Les frais professionnels sont calculés forfaitairement. L'augmentation de salaire tombe dans la tranche d'impôt des personnes physiques à 45 %. La taxe communale est estimée à 7 % et l'affilié est supposé rester actif jusqu'à 65 ans. La cotisation annuelle sur l'assurance de groupe est intégralement affectée à la garantie en cas de vie. Le total des frais sur l'assurance de groupe s'élève à 5 %. Cet exemple se base sur un taux de base de 1,50% et sur une participation bénéficiaire annuelle nette de 1,25%. La participation bénéficiaire n'est pas garantie et est déterminée chaque année en fonction des résultats du fonds Top Life 99.

